



Les collectivités veulent toutes leur parc d'attractions

LOISIRS // Pourvoyeurs d'emplois, les parcs sont gérés par des entreprises privées et représentent une manne touristique. Calais, Mulhouse, Montoux, autant de collectivités qui s'emparent du sujet.

Agathe Mercante
amercante@lesechos.fr

« Vingt millions de touristes transitent chaque année à Calais pour rejoindre l'Angleterre, la Belgique ou encore les Pays-Bas, il fallait à tout prix tirer profit de ces flux », affirme Marc Legrand, chargé de mission pour Calais Promotion. En 2014, l'agence de

développement a été chargée par la Ville de Calais, la Communauté de communes et deux investisseurs privés, de mener à bien le titanesque projet de construction d'Heroic Land, un parc d'attractions destiné à accueillir 1,5 million de visiteurs. Disneyland Paris, Parc Astérix, Puy du Fou, Futuroscope... En France, les parcs d'attractions qui accueillent plus d'un million de visiteurs par an sont déjà nombreux. A l'ombre des « grands », chaque région, chaque département héberge en son sein un parc plus petit. Le rapport du sénateur de la Vienne, Alain Fouché, au sujet des « Enjeux liés à l'évolution des parcs de loisirs en France », remis en 2009 au Premier ministre, estimait leur nombre à 50. Ces parcs sont souvent le fruit d'une volonté des collectivités territoriales, qui y voient d'importants leviers de croissance. Baux emphytéotiques, ventes de terrains ou investissement dans des fonds d'études, les communes font tout pour attirer les investisseurs sur leur territoire. « Dans quelques années, le monde comptera près d'un milliard de touristes », s'enthousiasme Yves Jégo. L'ancien président par intérim de l'UDI prévoit d'accueillir, sur sa commune de Seine-et-Marne, un parc sur le

thème de Napoléon. Il se donne 6 ans pour mener à bien les nombreuses étapes nécessaires : de la recherche d'investisseurs aux études préparatoires en passant par la délivrance des permis de construire, puis par la période nécessaire aux travaux. « Il devrait ouvrir en 2021, pour l'anniversaire du bicentenaire de la mort de Bonaparte », avance-t-il. Napoléon Parc pourrait accueillir 2 millions de visiteurs par an, et permettre la création de 500 emplois dans le département. Baisse de l'activité en région, hausse du chômage... La perspective de voir augmenter les embouches pousse les régions à tenter l'aventure. Dans l'Aude, où la communauté de communes de Piémont d'Alaric ambitionne d'ouvrir un parc sur le thème des chevaliers cathares, ce sont près de 400 emplois qui verraient le jour. A Calais, on en espère 750... Véritable zone d'activités, les parcs d'attractions permettent le développement de commerces, d'hôtels et rapportent aux communes des rentrées d'argent directes. « Nous avons monté la passation du terrain sous la forme d'un bail à construction », confie Christian Gros, maire de Montoux, dans le Vaucluse. Dès 2018, sa commune hébergera un parc sur le thème du héros de bande dessinée Spirou. « Le loyer annuel reversé à la commune de Montoux sera de 360.000 euros », estime son édile.

Des procédures longues et complexes

S'ils sont rentables, et créateurs de richesses, les parcs d'attractions ne sont pourtant pas à la portée de toutes les communes. « Il nous a fallu près de trois ans rien que pour être conformes à la loi sur l'eau », affirme Christian Gros. Revers de la médaille : les procédures permettant la construction de ces zones de loisirs sont longues et complexes. Désignation d'un porteur de projet, création de consortium, recherches d'investisseurs, de gestionnaires... De quel donner le vertige aux plus petites entités territoriales. Vertige pour lequel elles devront tout de même modifier leurs plans locaux d'urbanisme (PLU) afin de permettre d'ériger Roller coasters et autres grands huit. Si, pour de nombreuses communes, la charge financière est d'emblée portée par les investisseurs privés, dans la région du Calaisis, Jean-Christophe Thibout, chef du projet, estime que la dépense pour Calais Promotion s'élève à plus d'un million d'euros. « Toutes les communes ne peuvent pas avoir un parc d'attraction », prévient Yves Jégo, pour qui le choix d'un thème revêt une importance capitale, sous peine de ne pas trouver son public. Selon l'Élu de Seine-et-Marne, la proximité avec d'autres grands parcs n'est pas un facteur de réussite ou d'échec d'un projet : « Les parcs ne se vampirisent pas, ils s'additionnent », estime-t-il. La construction de Disneyland Paris avait été fatale à de nombreux parcs, dont les ruines attirent les désarmés curieux. Pourtant, à Mulhouse, un parc sur le thème du Petit Prince vient d'ouvrir sur les cendres du Bioscope, fermé en 2012. ■

L'INTERVIEW POUR

YVES JÉGO
Député UDI de la troisième circonscription de Seine-et-Marne

« Un vrai portage politique »

Un parc d'attractions est un levier de croissance et de marketing territorial. Pour une collectivité locale, il est un moyen de créer de l'emploi et d'attirer de nouvelles entreprises. Mais monter et accueillir un parc peut, comme toute aventure économique, être un échec. C'est la raison pour laquelle il est primordial que le sujet soit travaillé bien en amont, avec de sérieuses études de marchés et d'impact, qu'il bénéficie d'un véritable portage politique et d'un vrai soutien financier. Cela ne fonctionnera que si les collectivités acceptent leur intégration dans une économie mondialisée, avec des touristes venant des quatre coins du globe. C'est là que le choix de la thématique prend tout son sens : le sujet doit certes attirer les touristes français, mais aussi chinois ou encore brésiliens. ■



L'INTERVIEW CONTRE

CHRISTIAN GROS
Coordinateur du réseau Biodiversité, France Nature Environnement (FNE)

« Vigilance sur les impacts »

Construire un parc d'attractions requiert une extrême vigilance quant aux conséquences possibles sur l'environnement. Il est essentiel de bien mener son étude d'impact, qui présentera un état des lieux précis : quelles sont les contraintes géographiques, climatiques, écologiques, etc. L'étude envisage également des alternatives et propose des solutions pour réduire les impacts du projet : techniques et matériaux de construction, murs antibruit, etc. Il est important que les territoires se développent économiquement, mais il ne faut pas perdre de vue que tout aménagement a des conséquences sur l'environnement. Il est déjà arrivé que les commanditaires d'une étude demandent à ce que soient retirées certaines considérations écologiques. ■



Photos Gilles Buissonnet - RDD - v3/2014 - DR

Les partenariats public-privé pour l'environnement

L'INVITÉ
Christian Dupessey*



J'ai toujours été, professionnellement et politiquement, un défenseur du « service public à la française ». Dans l'Agglomération annemassienne, pour faire face à une forte croissance de population liée au développement de Genève, nous avons cherché à faire preuve de pragmatisme pour trouver les solutions les plus efficaces. Ainsi, si dans les années 1980-1990, quand la privatisation était à la mode, nous avons su maintenir une forte technicité dans certains services publics, pour conserver aujourd'hui encore une exploitation de l'eau en régie, avec un rapport qualité/prix parmi les plus bas de France, nous avons aussi su nous tourner vers le privé pour exploiter ou développer un service public lorsque nous n'avions pas les ressources en interne.

Les partenariats publics privés peuvent apporter de vraies plus-values pour nos citoyens et notre environnement

Les partenariats publics privés (PPP) sont capables de s'adapter à toutes les solutions et la performance des entreprises françaises spécialisées dans l'environnement, l'aménagement ou la mobilité en font un formidable outil pour les collectivités, en leur permettant de répondre aux enjeux du développement durable. L'intérêt de l'entreprise peut ainsi converger avec l'intérêt collectif : par exemple nous sommes très fiers de la rénovation du téléphérique du Salève, de la mise en place d'une chaufferie biomasse sur tout le cœur urbain d'Annemasse ou de la dynamique de notre réseau de transport public. Dans ces trois exemples, la capacité financière des entreprises a permis à la collectivité d'investir dans des projets durables et d'accélérer l'écoc pour la population locale, à ces services publics de qualité. Mais les solutions privées peuvent parfois être des pièges pour l'argent public. Nous avons la conviction que la réussite des PPP repose sur la nécessité de garder une maîtrise publique forte, afin de bien négocier les contrats, puis assurer un contrôle rigoureux tout au long du partenariat. Si les élus locaux savent définir le cadre d'intervention avec vigilance et subtilité, nous sommes dans une logique « gagnant/gagnant » et les PPP peuvent alors apporter de vraies plus-values pour nos citoyens et notre environnement. A l'occasion du Forum international sur les partenariats public-privé pour le développement durable, qui aura lieu les 29 et 30 octobre, Annemasse Agglo partagera son expérience avec de nombreuses collectivités françaises et étrangères. Une plate-forme virtuelle sera également mise en place.

*Maire d'Annemasse et président d'Annemasse Agglo

COP21 :
ENJEUX ET SOLUTIONS
AVEC LA POSTE

Retrouvez-nous en page 2

